

**Compte-rendu succinct  
du Conseil Municipal  
du lundi 7 octobre 2019**

*Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 05.*

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2019**

**Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 3 septembre 2019**

Le procès-verbal de la séance du mardi 3 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**FINANCES**

**1- Budget Général – Décision modificative n°2**

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné, pour 26 votants, 20 voix pour et 6 abstentions :

- adopte la décision modificative n°2 du Budget Général telle que présentée en séance,
- autorise Madame le Maire à lancer la consultation correspondante,

**2- Budget Général – Extinction de créances**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, prend acte de l'extinction de dettes de deux débiteurs, représentant un montant total de 548,13 €, étant précisé que les dépenses correspondantes seront imputées au compte 6542 du Budget Général (100 00).

**3- Budget Général - Admissions en non-valeur**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant total de 3 444,21 €, étant précisé que la dépense totale sera imputée au compte 6541 du Budget Général (100 00).

**4- Association de Gestion de la Cantine des Ecoles Publiques – Avenant à la convention d'une avance remboursable**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte de modifier les modalités de remboursement de l'avance accordée, par la délibération du 8 octobre 2018, à l'Association de Gestion de la Cantine des Ecoles Publiques, selon les principes suivants :
  - › remboursement de 5 000,00 € dans le courant du mois d'octobre 2019,
  - › remboursement du solde de 10 000,00 € en 24 mensualités versées à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019 pour se terminer le 30 octobre 2021,
- autorise Madame le Maire à signer un avenant à la convention initiale.

## PROGRAMMES DE SUBVENTIONS – PATRIMOINE ARCHITECTURAL

### 5, 6- Programmes d'aides à la rénovation du patrimoine architectural – Restauration des Centres Anciens des Petites Cités de Caractère

#### Délibération n°5 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de verser une subvention de 2 860,00 € à Monsieur PASCRAU pour ses travaux de façade, toiture, menuiseries, au titre du programme de rénovation du patrimoine architectural – Restauration des Centres Anciens des Petites Cités de Caractère,
- décide qu'en cas d'accord la subvention communale ne sera versée qu'une fois l'autorisation donnée par la Région et après la réalisation des travaux.

#### Délibération n°6 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de verser une subvention de 5 000,00 € à Monsieur FORTIN pour ses travaux de menuiseries et clôture, au titre du programme de rénovation du patrimoine architectural – Restauration des Centres Anciens des Petites Cités de Caractère,
- décide qu'en cas d'accord la subvention communale ne sera versée qu'une fois l'autorisation donnée par la Région et après la réalisation des travaux.

## PATRIMOINE CULTUREL

### 7- Restauration du fragment de fresque de l'église Notre-Dame du Vieux-Pouzauges – Autorisation au Conseil Départemental à se substituer à la Commune pour la maîtrise d'ouvrage

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- autorise le Conseil Départemental à se substituer à la Commune pour la maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration d'un fragment de fresque de l'église Notre-Dame du Vieux Pouzauges,
- autorise le Département à solliciter les subventions possibles pour cette opération,
- autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

## PERSONNEL COMMUNAL

### 8- Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de créer :
  - › un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet,
  - › un poste d'Adjoint d'Animation Territoriale à temps non complet (4h00 par semaine),
  - › un poste temporaire d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet (18h30 par semaine),
- décide de supprimer :
  - › un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- modifie et approuve en conséquence le tableau des effectifs.

## SCOM

### **9- Convention pour l'installation de conteneurs enterrés sur la place de Lattre de Tassigny**

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné, pour 27 votants, 26 voix pour et 1 abstention :

- décide d'installer deux conteneurs enterrés place de Lattre de Tassigny (un conteneur pour les ordures ménagères et un conteneur pour les emballages),
- autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES

### **10- Modifications des statuts**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, telle que présentée en séance.

## RAPPORTS D'ACTIVITES 2018

Conformément à la réglementation, les concessionnaires de services publics doivent nous faire parvenir leur rapport d'activités de l'année écoulée.

### **11- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la présentation du Rapport annuel 2018 sur le Prix et la Qualité du Service assainissement, tel que rédigé par la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, en raison de sa prise de compétence à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

*Madame le Maire lève la séance à 20 h 09.*